



*Une Fédération au service des professionnels du Diagnostic
Immobilier*

COMMUNIQUE de PRESSE

Les retards réglementaires imposent un report de la date d'entrée en application
du plan de fiabilisation du DPE

Le plan de fiabilisation du DPE (diagnostic de performance énergétique) doit entrer en application le 1^{er} janvier 2013. Ce plan, annoncé fin 2010 a pour ambition de donner au DPE, diagnostic obligatoire pour tout immeuble destiné à la vente ou à la mise en location, une meilleure crédibilité.

Or la FIDI (Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier) constate de réelles carences qui ne permettront pas la réalisation des DPE version 2012 à la date prévue,, privant ainsi vendeur, acquéreur, propriétaire ou locataire d'informations enfin fiables fournies par ce diagnostic.

En effet, pour rappel, à partir du 1er janvier 2013, tout diagnostic de performance énergétique (DPE) devra être réalisé en application des arrêtés du 8 février 2012:

- modifiant l'arrêté du 15 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments proposés à la vente en France métropolitaine ; s'il s'agit d'une vente de bâtiments existants,
- modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif au diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments existants à usage principal d'habitation proposés à la location en France métropolitaine ; s'il s'agit d'une location de bâtiments existants à usage principal d'habitation à l'arrêté du 8 février 2012 »

La mise en œuvre de ces dispositions, s'appuie sur l'utilisation de logiciels, devant être validés par le ministre en charge de la construction (arrêté du 27 janvier 2012). A ce jour **aucun logiciel n'est validé.**

Enfin, nous estimons que la fiche technique qui sera fournie en annexe du DPE ne répond, dans la version actuellement proposée par les pouvoirs publics, que très partiellement à la finalité que les consommateurs sont en droit d'en attendre. Dans un but de transparence vis-à-vis du client et de totale traçabilité du travail du diagnostiqueur, la FIDI demande à ce que **l'intégralité des données entrées dans le logiciel soit annexée au rapport.**

Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier

201 avenue Pierre Brosolette - 92120 MONTROUGE - tel : 01 58 35 08 38

www.lafidi.fr - contact@lafidi.fr



*Une Fédération au service des professionnels du Diagnostic
Immobilier*

LA FIDI déplore depuis de nombreuses années les critiques formulées à l'encontre de ses adhérents consécutives à un manque de fiabilité du DPE. Elle refuse d'endosser la responsabilité des désordres et blocages et autres situations de distorsions et de concurrence (entre éditeurs de logiciels et entre diagnostiqueurs) qui ne manqueront pas de se reproduire début 2013 et **DEMANDE D'URGENCE AUX POUVOIRS PUBLICS DE PRENDRE ACTE DE LA SITUATION ET D'AVOIR LA SAGESSE DE REPORTER AU 1^{er} JUILLET 2013 L'ENSEMBLE DES MESURES PREVUES POUR LA FIABILISATION DU DPE.**

Par courrier en date du 19 octobre 2012, la FIDI avait transmis cette demande à Madame BATHO, ministre de l'écologie et du développement durable ainsi qu'à Madame DUFLOT, ministre de l'égalité des territoires et du logement. Cette demande est malheureusement restée sans réponse, alors que les préoccupations de notre fédération paraissent partagées par notre ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie qui, après avoir examiné le plan de fiabilisation du DPE initié par le gouvernement précédent, a déclaré que les améliorations proposées n'étaient pas pleinement satisfaisantes et **qu'une réflexion s'imposait.**

La FIDI insiste donc une nouvelle fois sur le fait que l'entrée en application au 1^{er} janvier 2013 du plan de fiabilisation du DPE, compte tenu de l'état actuel de son avancement, ne pourra que constituer une tromperie pour le consommateur.

Le 27 novembre 2012

Contact : Bruno DUMONT SAINT PRIEST (06 17 32 45 46)